



Conseil juridique pour mon logement

Par **laetitia06110**, le **18/05/2010 à 14:05**

Bonjour,

Voilà 1 an et demi que je suis dans ce logement, que je relance régulièrement l'agence immobilière pour me mettre au norme l'électricité et la plomberie sans jamais avoir eu suite de leur part.

Plusieurs courriers et appels téléphoniques, et toujours rien. Une prise qui a pris feu, a bien été changée et un devis a été fait pour remettre en état l'électricité et une fuite dans la salle de bain suivi d'un devis sans suite aussi.

J'ai un bébé de 16 mois, j'ai peur car on prend le jus des qu'on touche à une prise et interrupteur électrique. Nous n'avons pas de syndic, c'est l'agence qui gère l'immeuble et pas de propriétaire visible non plus.

Je ne sais vraiment plus quoi faire et quelles sont mes droits pour faire bouger les choses ?

Dois-je porter plainte ?

Merci de m'aider, cdt.